

**Le Secrétaire Général
De la Fédé**

À

**Madame la Présidente
Du Conseil d'Administration de
l'IANCP,
Monsieur le Président
Du gouvernement de la NC,
Madame la Présidente
De l'assemblée de la Province Sud,
Monsieur le Président
De l'assemblée de la Province Nord,**

Objet : Modification du Préavis de grève des agents de l'IANCP.

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

J'ai l'honneur de vous informer que le préavis enregistré sous le n° 188/2026 en date du 21 juillet 2026 est maintenu mais modifié comme suit :

Conformément aux dispositions applicables à l'exercice du droit de grève dans les services publics de la Nouvelle-Calédonie, j'ai le regret de vous informer du dépôt du présent préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de l'Institut Archéologique de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP) pour les journées du mercredi 29 juillet 2026, à partir de 7H, devant la présidence du gouvernement de la NC, **et le vendredi 31 juillet 2026 à partir de 7H devant le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.**

Le reste est donc maintenu en l'état.

Ce préavis est motivé par une situation d'une gravité exceptionnelle, qui ne peut plus être ignorée.

Alors même que des discussions étaient engagées entre les collectivités compétentes sur l'avenir de cet établissement, force est de constater que les considérations politiques ont pris le pas sur les responsabilités institutionnelles. Les jeux d'équilibre politique ont prévalu sur

l'intérêt général, sur la continuité du service public et, plus grave encore, sur les droits les plus élémentaires des agents.

Sans la moindre concertation, sans la moindre anticipation et sans qu'aucune solution de substitution n'ait été prévue, la décision a été prise de retirer à l'IANCP son ordonnateur.

Cette situation entraîne une conséquence immédiate et inacceptable : neuf salariés risquent d'être privés de leur salaire, plongeant neuf familles dans une profonde incertitude financière.

Pendant que les institutions se renvoient leurs responsabilités, les agents, eux, continuent d'assurer quotidiennement leurs missions au service de la population et de la préservation du patrimoine archéologique de la Nouvelle-Calédonie. Ils accomplissent leurs obligations avec professionnalisme et loyauté. Il est donc inconcevable qu'ils deviennent aujourd'hui les victimes de décisions administratives et de blocages institutionnels sur lesquels ils n'ont aucune prise.

Cette situation constitue une atteinte grave au droit fondamental à la rémunération et révèle une défaillance majeure dans la continuité du service public.

LA FÉDÉ dénonce fermement :

- L'absence manifeste d'anticipation dans la gestion de cette situation malgré les nombreuses alertes,
- L'absence de mesures garantissant la continuité du paiement des rémunérations ;
- La remise en cause de la continuité du service public ;
- Les conséquences sociales et humaines particulièrement graves pour les agents et leurs familles ;
- Le manque de considération porté aux personnels de l'IANCP.

En conséquence, notre organisation syndicale demande :

- Le rétablissement immédiat d'un dispositif permettant le paiement sans délai de l'intégralité des salaires des agents ;
- La mise en place immédiate d'une démarche auprès des organismes bancaires, d'emprunts ou de prêts afin de palier d'éventuels agios ou frais inhérents du non-versement des salaires
- La désignation ou la mise en place urgente de toute autorité habilitée à assurer l'exécution budgétaire et financière de l'établissement ;
- L'ouverture immédiate de discussions avec les représentants du personnel et les organisations syndicales sur le devenir de l'IANCP et de ses agents.
- Une communication publique transparente sur les causes de cette situation, les mesures correctives engagées et le calendrier de retour à un fonctionnement normal.

Le droit au salaire n'est ni une faveur ni une variable d'ajustement budgétaire : il constitue un droit fondamental. Les agents de l'IANCP n'ont pas à subir les conséquences des désaccords politiques, des dysfonctionnements institutionnels ou des carences administratives.

Face à une telle situation, notre organisation ne se contentera pas de déclarations de principe. À défaut de réponses immédiates, concrètes et effectives, LA FÉDÉ appelle l'ensemble des agents à une mobilisation déterminée durant ces trois journées d'action afin de défendre non seulement leur droit à rémunération, mais plus largement les droits de tous les agents publics, de tous les salariés et les principes fondamentaux du service public.

Il est profondément regrettable qu'un sujet aussi essentiel que la conservation et la valorisation du patrimoine culturel de la Nouvelle-Calédonie ait été sacrifié sur l'autel des intérêts politiques. Ce qui aurait dû être un enjeu de rassemblement est devenu, par l'irresponsabilité de certains décideurs, une véritable bombe à retardement dont ils porteront seuls la responsabilité.

Dans l'attente de vos retours, nous vous prions d'agréer, Madame et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Secrétaire Général
De la Fédé**



S. TERITEHAU

Copies :

- **Le haut-commissaire de la République en NC**
- **Les membres du Conseil d'administration de l'IANCP**
- **Le directeur de la Mission des Affaires Culturelles de l'Etat.**
- **Toutes presses**

